

# Le point sur...

**Les concours interministériels de promotion aux emplois d'encadrement : poursuite de la stratégie gouvernementale en vue d'assurer la relève en gestion**

Bulletin d'information à l'intention  
des gestionnaires de la fonction publique  
du Québec

Avril 2006

Le gouvernement a clairement énoncé l'importance qu'il accorde aux gestionnaires de l'État en leur consacrant une section dans le *Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007*. Cette position permet au gouvernement d'assurer son leadership à l'égard de l'accès aux emplois d'encadrement, de la préparation de la relève ainsi que du développement et du maintien des compétences des gestionnaires en place.

Au cours des derniers mois, plusieurs nouvelles mesures ont été mises en place. Il s'agit notamment du lancement du *Programme gouvernemental de développement de la relève en gestion* et de l'élaboration, par le Centre québécois de leadership, du programme de formation « Leadership en action pour les gestionnaires de gestionnaires ». Ce programme, qui s'adresse aux nouveaux cadres des niveaux 1, 2 et 3, est diffusé depuis février 2006.

## Une façon innovatrice de pourvoir aux emplois d'encadrement

Tel que l'ont relaté les bulletins *Le point sur...* des mois de novembre 2004 et d'avril 2005, la fonction publique a également adopté une approche innovatrice en matière de dotation des emplois d'encadrement. Cette approche favorise le renouvellement de cette catégorie de personnel par la tenue de concours interministériels de promotion ; elle constitue un changement important relativement à la pratique qui avait cours ces dernières années et qui privilégiait la tenue de concours de promotion spécifiques.

Rappelons que le premier concours, qui visait la classe 4 des emplois d'encadrement, s'est déroulé à l'hiver 2005 et s'est terminé le 6 avril 2005 par l'émission de la liste de déclaration d'aptitudes. Quelque 1800 personnes ont été déclarées aptes au terme de ce concours. À ce jour, un peu plus de 170 personnes qualifiées ont été nommées à un emploi d'encadrement à partir de cette liste.

Le présent numéro fait le point sur la poursuite des concours interministériels de promotion.

## Les actions se poursuivent !

Tel qu'il s'y est engagé, le gouvernement poursuit les actions entreprises en vue de constituer des bassins de personnes qualifiées pour pourvoir aux emplois d'encadrement. Ces actions, qui concourent à simplifier l'accès aux emplois d'encadrement et qui s'appuient sur le *Profil gouvernemental de compétences du personnel d'encadrement*, se traduisent par le lancement de deux concours interministériels de promotion, un pour la classe 5 et un autre pour la classe 4 du personnel d'encadrement.

## Ce que vous devez savoir sur les opérations en cours...

### Janvier 2006 : lancement d'un concours interministériel de promotion pour la classe 5

Lancé en janvier 2006 ; près de 4800 personnes ont postulé à ce concours.

#### Pourquoi la classe 5 ?

Ce niveau d'encadrement fait l'objet du deuxième concours interministériel de promotion, car il correspond aux orientations gouvernementales et représente une classe d'accès aux emplois d'encadrement pour le personnel des niveaux technique et professionnel de la fonction publique.

#### Quelles sont les prochaines étapes ?

- Le 1<sup>er</sup> avril prochain aura lieu l'évaluation des quelque 4300 candidats qui répondent aux conditions d'admission de ce concours.

Dans cette perspective, et dans la foulée de l'évaluation réalisée lors du concours interministériel de cadre de classe 4, deux nouveaux moyens d'évaluation de type objectif ont été conçus.

- Il est prévu que la liste de déclaration d'aptitudes sera émise au début du mois de mai 2006.

### Le 27 mars 2006 : lancement d'un second concours interministériel de promotion pour la classe 4

Publication : du 27 mars au 13 avril 2006.

#### Pourquoi un second concours pour la classe 4 ?

Ce concours vise à donner l'occasion de se qualifier aux personnes qui sont devenues admissibles depuis la première opération de même qu'à celles qui ont échoué l'évaluation lors du premier concours.

#### Un seul bassin de candidatures qualifiées pour répondre à vos besoins

Dans le but de faciliter l'arrimage entre les emplois à pourvoir et les candidats qualifiés, les personnes qui seront déclarées aptes à la suite de ce nouveau concours seront ajoutées au bassin des personnes qui se sont qualifiées lors du premier concours.

#### Quelles sont les prochaines étapes ?

- L'évaluation des candidats admissibles aura lieu le 27 mai 2006.
- Il est prévu que la liste de déclaration d'aptitudes sera émise à la fin du mois de juin 2006.

Nous vous invitons à faire connaître les renseignements relatifs à ce concours aux personnes qui sont intéressées à postuler. Toutefois, il va de soi que les personnes qui se sont qualifiées lors du premier concours interministériel de promotion à des emplois de cadre de classe 4 n'ont pas à s'inscrire à ce nouveau concours.

## Des avantages en bref

Cette nouvelle façon de faire pour pourvoir aux emplois d'encadrement fait ressortir plusieurs avantages :

- un meilleur accès aux emplois d'encadrement dans l'ensemble de la fonction publique québécoise ;
- l'évaluation des candidats selon le *Profil gouvernemental de compétences du personnel d'encadrement* ;
- la possibilité de pourvoir les emplois dès qu'ils deviennent vacants.

## L'avenir...

Au terme de ces deux concours, la périodicité de la mise à jour des bassins de personnes qualifiées sera analysée. De plus, les réflexions se poursuivent quant à l'opportunité de tenir des concours interministériels de promotion pour d'autres niveaux d'encadrement.

## Vous avez des questions ?

Pour tout renseignement additionnel, nous vous invitons à communiquer avec  **votre direction des ressources humaines**. Vous pouvez également consulter l'intranet du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [[www.promocadres.tresor.qc](http://www.promocadres.tresor.qc)].

